

Confédération

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **66 (1915)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

situation semblait inextricable. M. le professeur *Felber*, constatant que l'assemblée ne représente qu'une faible part des sociétaires et d'une partie seulement du pays, estime aussi qu'elle doit s'en tenir à une réélection en bloc. L'assemblée admettant ce point de vue, M. Wanger s'y est rallié aussi et continuera ainsi à faire partie du comité pendant deux nouvelles années. Certaines facilités dans l'exercice de ses fonctions durent, il est vrai, lui être consenties.

Le canton de Berne fit savoir par le président qu'il compte toujours recevoir sur son sol la prochaine réunion ordinaire annuelle de notre Société. Espérons qu'un nouveau renvoi ne viendra pas empêcher de la fêter en 1916.

Les questions administratives ayant ainsi été liquidées, M. l'administrateur communal *Garonne*, de Liestal, ouvrit un débat relatif aux ventes de bois et aux exploitations pendant les temps difficiles que nous traversons. Il exprima le désir que l'on facilitât aux communes les occasions d'augmenter leurs recettes, dont la plupart ont un si grand besoin. Après quelques explications de MM. *Wanger*, *Arnold* et *Decoppet*, M. Garonne se décida à retirer son vœu, qu'il avait adressé au comité, quitte à en nantir l'inspecteur cantonal de Bâle-Campagne.

(D'après le procès-verbal du secrétaire de l'assemblée, M. *Lier*, administrateur forestier communal, à Rheinfelden.) H. B.

CONFÉDÉRATION.

Examens fédéraux. En remplacement de M. le conseiller national Liechti, à Morat, démissionnaire, M. Rodolphe Pulfer, conservateur des forêts du Jura bernois, est nommé membre de la Commission suisse de l'examen pratique pour l'obtention du brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur.

Ecole polytechnique fédérale; Ecole forestière. Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique viennent, à la suite des examens réglementaires, d'obtenir le *diplôme de forestier*:

Aegerter Hans, Berne
Altweg Paul, Thurgovie
Andræ Edouard, Neuchâtel
Bader Oskar, Zurich
Combe Simon, Vaud
Guidon Johann, Grisons
Niggli Richard, Grisons
Rhyn Emile, Berne
Spillmann Jakob, Zurich.

Si l'on ajoute à cette liste les sept candidats qui ont reçu le diplôme dans le courant de l'été dernier, ce sont donc au total 16 jeunes forestiers qui ont, en 1915, quitté les bancs de l'école munis du diplôme fédéral. C'est assurément le nombre le plus élevé atteint jusqu'ici.